



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Question écrite n° 51420

Texte de la question

M. Emile Blessig attire l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur le retard pris par la France dans la ratification du protocole n° 2 se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques. Après un certain nombre de tentatives infructueuses, la France a aboli la peine de mort par la loi n° 81-908 du 9 octobre 1981 et a ratifié en février 1986 le protocole n° 6 de la Convention européenne des droits de l'homme et des libertés démocratiques, s'engageant ainsi à ne plus réintroduire la peine de mort en temps de paix. Depuis, la France a souvent soutenu, aussi bien au niveau européen qu'au niveau international, les initiatives en faveur de l'abolition de la peine de mort. Pourtant elle n'a toujours pas ratifié le protocole n° 2 se rapportant au pacte international relatif aux droits civils et politiques et un certain nombre d'associations s'interrogent sur cet état de fait. Il lui demande donc si la France, connue comme « patrie des droits de l'homme », a l'intention ou non de ratifier ce protocole, ce qui n'aurait pas d'effet en tant que tel sur la législation de notre pays mais donnerait un signal fort de soutien à la démarche de l'abolition de la peine de mort.

Texte de la réponse

La France, qui a aboli la peine de mort en 1981, manifeste régulièrement l'importance qu'elle attache à cette question. Si la France n'a pas signé et ratifié le deuxième protocole facultatif se rapportant au pacte international sur les droits civils et politiques, visant à abolir la peine de mort, c'est notamment en raison de possibles obstacles juridiques d'ordre interne. Il n'est pas envisagé, dans un avenir proche, d'inscrire la ratification de ce protocole à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale. En revanche, la France est partie au protocole n° 6 additionnel à la Convention européenne des droits de l'homme, instrument qui demeure une référence incontestée en matière d'abolition de la peine de mort.

Données clés

Auteur : [M. Émile Blessig](#)

Circonscription : Bas-Rhin (7^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51420

Rubrique : Traités et conventions

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5451

Réponse publiée le : 30 octobre 2000, page 6219